

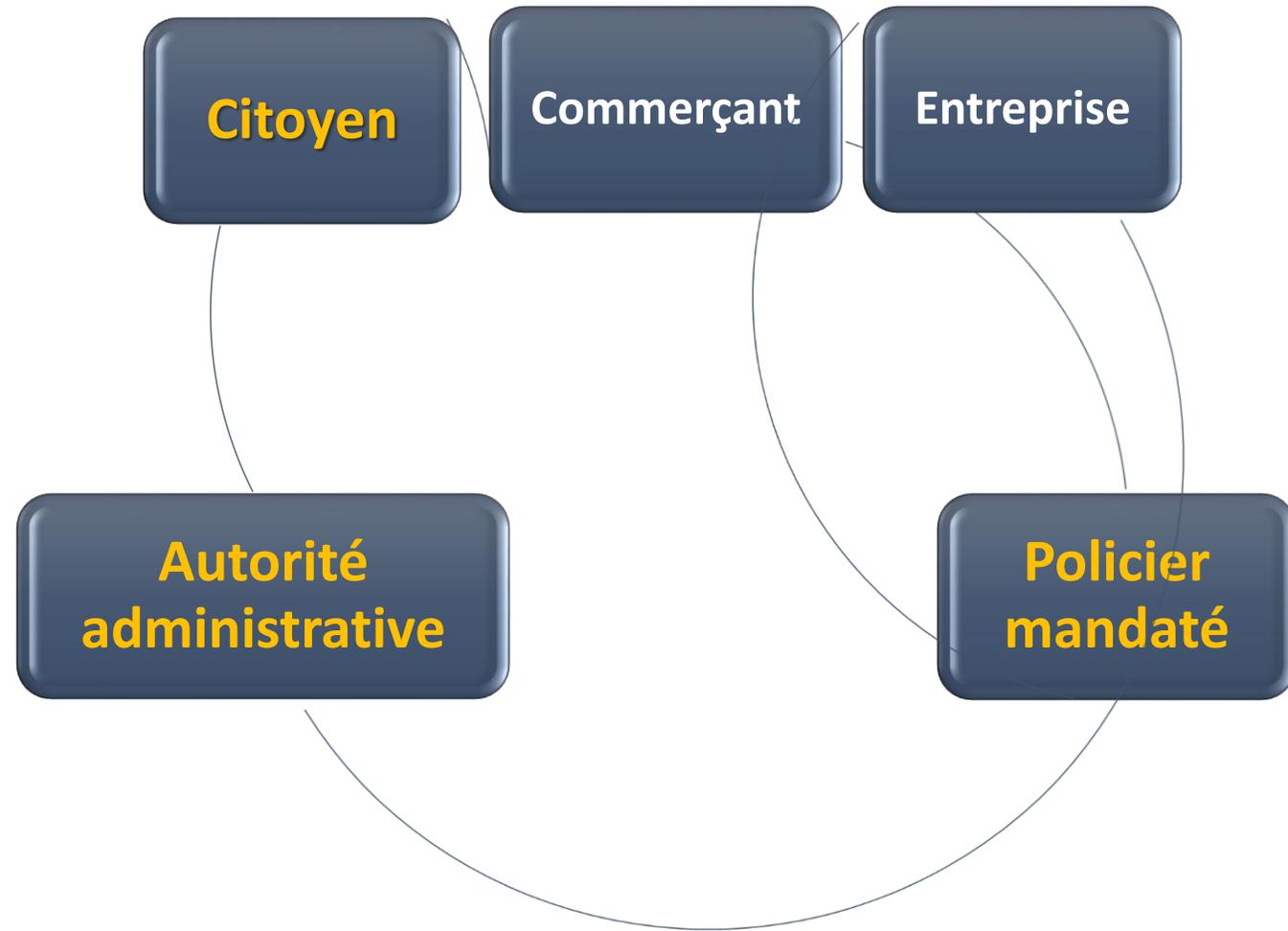
PARTENARIATS LOCAUX DE PRÉVENTION – PLP

BUURTINFORMATIENETWERKEN - BIN

12 juin 2025 | DGSP | Victoria Belokopytov

Qu'est ce qu'un PLP ?

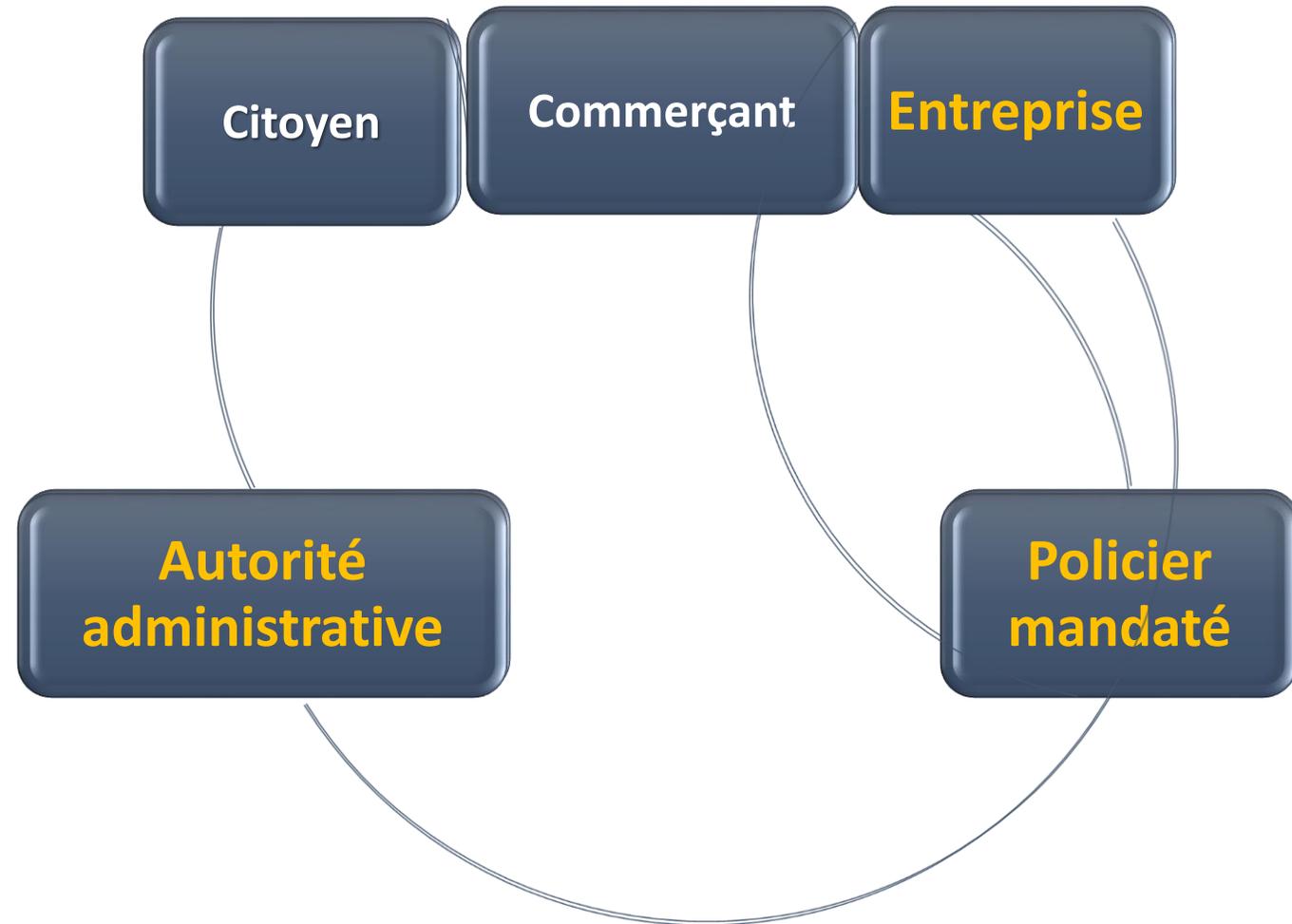
Il s'agit d'un **accord de collaboration structuré** entre les citoyens, la police locale et les autorités administratives au sein d'un quartier déterminé et qui vise à impliquer une série d'acteurs en matière de **prévention de la criminalité**.



PLP-*indépendants* et PLP-*Sectoriel*

PLP-*i* : quartiers commerçants ou zones industrielles et commerciales (escroqueries, cambriolages, agressions, fausse monnaie...)

PLP sectoriel : ensembles spécifiques (pharmacies, bijouteries, ports, ...)



Du RIQ au PLP

Origine en 1994 :

- Nombreux vols en Flandre occidentale et réaction de la population (projets de chasse à l'homme)
- Nécessité de canaliser cette réaction


1998
1^{ère} circulaire, existence légale des RIQ (« réseaux d'information de quartier »)


2002
SPF Intérieur, Direction Générale Sécurité et Prévention, assure le leadership des initiatives privées


2015
Création du Centre d'Expertise des PLP asbl → collaboration avec la DGSP afin de poursuivre le développement des PLP

P + I + P

PARTENARIAT

Implique l'interaction dynamique entre les parties impliquées

LOCAL

Concerne les habitants (*PLP*), travailleurs, commerçants (*PLP-i*), entreprises situés dans un périmètre défini ou regroupés dans une activité commune (*PLP sectoriel*)
→ Périmètre géographique limité

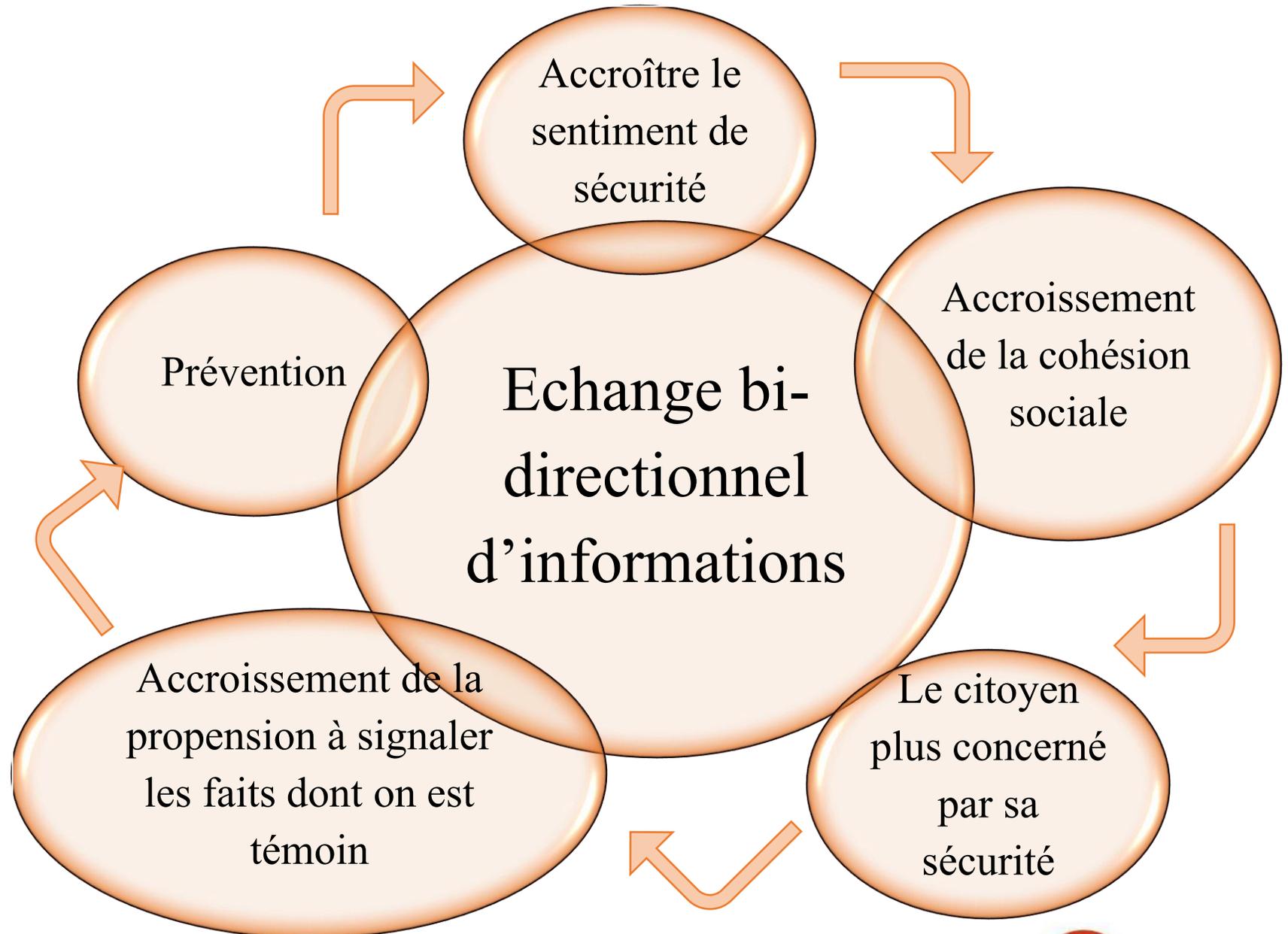
PREVENTION

- Prévenir un délit, c.à.d. empêcher qu'il se commette et, dès lors, de créer des victimes et des préjudices, souvent à caractère à la fois financier et émotionnel
- Messages de la police
- Cela rassure les habitants et diminue le sentiment d'insécurité
- Cela allège le travail répétitif en diminuant le nombre de constats par la police



Motiver le citoyen à informer la police, qui peut réagir efficacement
(! L'inverse est vrai aussi !)

Objectifs d'un PLP



Comment atteindre ces objectifs ?

Angle d'attaque : proposer des mesures de prévention et promouvoir leur application (mesures peu coûteuses mais efficaces)

Conscientiser les citoyens dans leur rôle et leur responsabilité en matière de sécurité

Logo / panneau officiel

*Logo officiellement
reconnu*



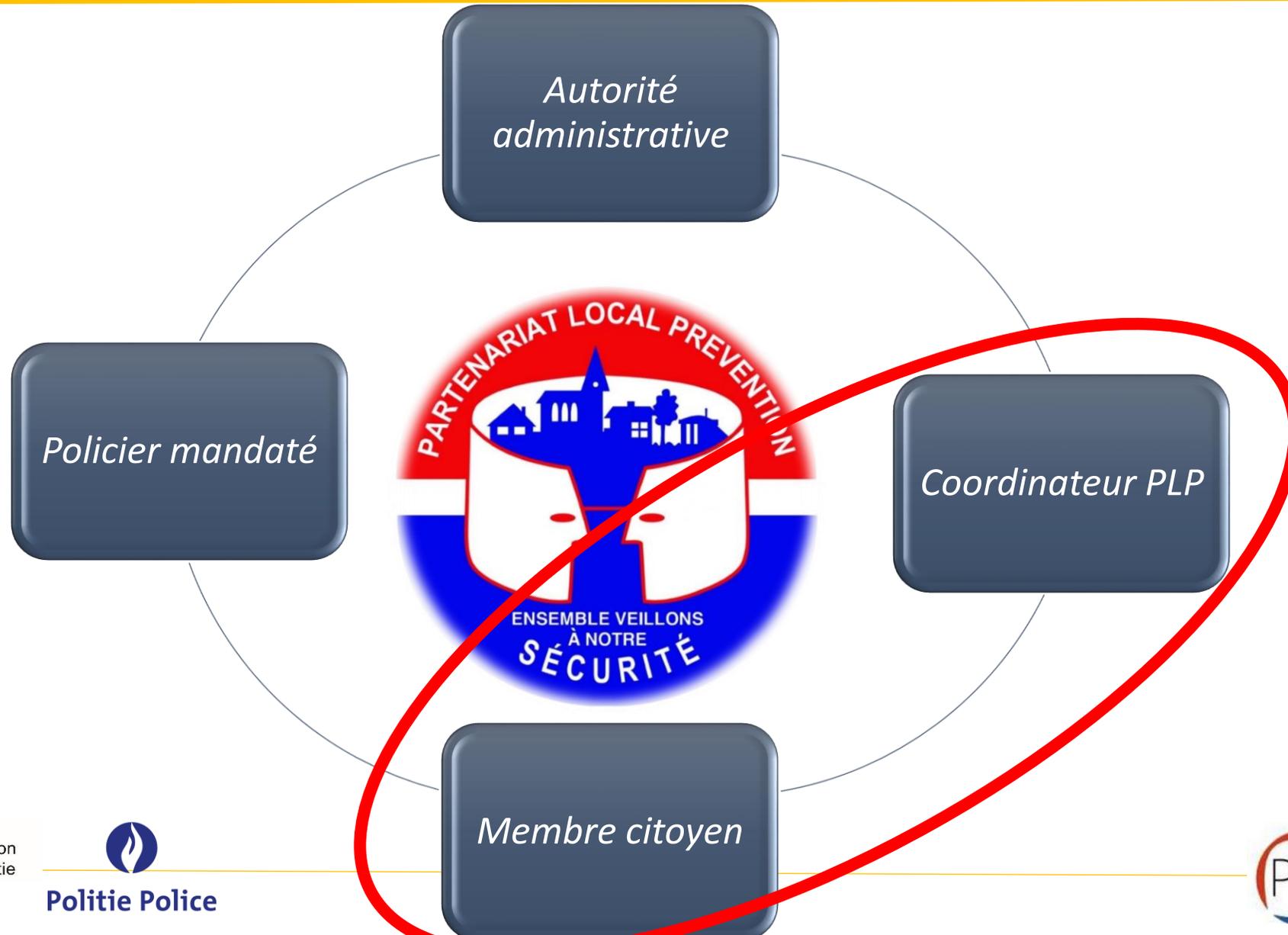
*Utilisable uniquement
par des PLP officiellement
reconnus*

*Zone géographiquement
délimitée*

Panneau : du neuf avec du vieux...



Qui fait partie du PLP ?



Citoyens membres du PLP

- ✓ Vigilance par rapport à leur lieu d'habitation, de travail et/ou de vie ;
- ✓ Prise de contact avec la police en cas de situation ou de comportement suspect (**Appel 101** !)
- ✓ Engagement dans le PLP en regard du ROI ;
- ☹ Pas de patrouille ;
- ☹ Pas d'appel au coordinateur pour un fait urgent ;
- ☹ Ne pas se rendre sur le lieu d'un fait ni rechercher un auteur présumé.

Quel est le rôle des citoyens membres du PLP ?

- Participer aux activités du PLP : circulation de l'information, cohésion sociale...
- Se sentir concernés → Motivation !
- Signer et agir en regard du ROI
- Être tenus en éveil par messages à intervalles réguliers
- Communication bidirectionnelle
- Réseaux sociaux sous certaines conditions

Coordinateur Coordinatrice PLP

- ✓ Il s'agit du représentant citoyen des citoyens membres du PLP
- ✓ Accueille les nouveaux membres et informe les nouveaux arrivants dans le quartier de l'existence du PLP ;
- ✓ Gère les listes de contacts ;
- ✓ Encourage les citoyens à être attentifs et à signaler tous les agissements ou situations suspects à la police ;
- ✓ Informe que la police est le seul point de contact en ce qui concerne les problèmes de sécurité ou les plaintes ;
- ✓ Organise et suit le fonctionnement quotidien du PLP ;
Organise régulièrement des réunions (et au moins 1x/an avec *tous* les membres du PLP) ;

Coordinateur Coordinatrice PLP

- ☹ Ne pas intervenir sur les lieux des faits ;
- ☹ Ne pas devenir l'interlocuteur principal des citoyens, avant la police

Choix d'un coordinateur

Choix du coordinateur

Souvent un des citoyens initiateurs du projet, qui fera preuve de la motivation nécessaire dans le temps pour faire vivre le PLP

Ce qu'il est : reconnu par tous, fait consensus, est neutre, équilibré, diplomate, communicatif, respectueux des règles, démocrate, patient, organisateur né, majeur

Ce qu'il vaut mieux qu'il ne soit **pas** : passé délictueux, partisan, agressif, autoritaire, travaillant dans le commerce de la sécurité, jouant un rôle politique

Candidat : Personne de bonne volonté, soucieuse d'autrui et prête à s'investir bénévolement au profit des habitants de son quartier

Pourquoi former le coordinateur ?

Le coordinateur reste un citoyen !

Empêcher des personnes dynamiques et volontaires de commettre des erreurs ou infractions pouvant être préjudiciables ou causer un dommage à autrui

Dérapage = préjudice à l'ensemble des membres du PLP et peut remettre en question l'existence du PLP

Formation du coordinateur

Quoi ?

Courte familiarisation standardisée (existence d'un ppt)

Pourquoi ?

Candidat coordinateur n'est pas un expert en la matière

Par qui ?

Policier mandaté

1. Bref aperçu des bases légales
2. Objectifs du PLP
3. Plan de communication à 2 niveaux
4. RGPD et gestion des membres
5. Images et règles en matière d'usage de caméras de surveillance
6. Ce que la police peut ou ne peut pas révéler
7. Contenu des messages échangés

Rôle du coordinateur

Faire vivre le PLP dans la durée

- Enthousiasme
- Stimulation
- Connaissance mutuelle
- Investissement personnel
- Investissement d'équipe (est l'un des maillons pour faire vivre les PLP!)
- Stimuler la propension à signaler les faits sans délai à la police
- Rôle dans la communication à 2 niveaux
- Respect des règles

Si le coordinateur ne respecte pas les règles ?

- Non-respect des prescrits de la circulaire ministérielle, de la charte, du règlement d'ordre intérieur, du plan de communication
- Mesures à prendre par la police.
 - *entretien de recadrage par le policier de référence,*
 - *réprimande écrite du chef de corps*
 - *en cas d'infractions graves, après rédaction d'un procès-verbal adressé au Parquet compétent, suspension temporaire ou définitive de la fonction. Cette décision est susceptible d'appel.*



Communication à 2 niveaux



Messages chauds (urgents)

PLP → Police

Prioritairement par téléphone via le **101** ou le dispatching local de la police (8/17 hors w-e !)

Informations **directement** transmises par la police au coordinateur et/ou membres du PLP selon un plan de communication préétabli :

- SMS
- Médias sociaux (WhatsApp)
- Text-to-voice
- Eventuellement e-mail

+ **Feedback « à chaud »**

Police → PLP

Messages froids (non-urgents)

Possibilité de **mail** ou **médias sociaux** (suivant plan de communication non-urgente validé par la police)

- **Feedback « à froid » :**

Bref résumé de l'intervention (secret professionnel), le plus souvent par mail

- **Messages préventifs :**

Attirer l'attention sur modus spécifique (conseils de prévention)

Situation des PLP en Belgique

Chiffres du 31 décembre 2024

Province	PLP	PLP-I	2024 Total
Anvers	544	79	623
Limbourg	44	4	48
Flandre Orientale	300	29	329
Brabant flamand	107	10	117
Flandre Occidentale	65	31	96
Région Flamande	1060	153	1213
Bruxelles	15	2	17
Brabant Wallon	77	3	80
Hainaut	70	4	74
Liège	63	7	70
Luxembourg	53	2	55
Namur	48	0	48
Région Wallonne	311	16	327
	1386	171	1557

Plus d'informations

- BeSafe.be « partenariats locaux de prévention » :
<https://www.besafe.be/fr/parteneriat-local-de-prevention-plp> (FR) |
<https://www.besafe.be/nl/buurtinformatienetwerken-bin> (NL)
- Centre d'Expertise PLP | Bin Kennis Centrum : <https://www.bin-plp.be/>